



AVIS D'APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DE VELOS

Réf: CWB/BUJA/LOG/147/2021

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Tubeho Neza exécuté dans les communes de Mugina et Mabayi en Province de Cibitoke et financé par l'Union Européenne, l'ONG Concern Worldwide Burundi lance un avis d'appel d'offre pour la fourniture de 308 vélos pour les agents de santé communautaires ainsi que les moniteurs agricoles des communes de Mugina et Mabayi.

Les caractéristiques et les spécifications techniques sont mentionnées dans les instructions aux soumissionnaires disponible aux bureaux de Concern Worldwide à Bujumbura, Cibitoke, Kirundo et Bubanza durant toute la période de publication du présent avis d'appel d'offre.

Les offres sous pli fermés et cachetés doivent parvenir aux bureaux de **Concern Worldwide Burundi à Bujumbura, Cibitoke, Kirundo ou Bubanza** au plus tard **vendredi le 19/11/2021 à 12 heures**.

La date d'ouverture des enveloppes est fixée au **Lundi 22/11/2021 à 14heures** au bureau de Concern Worldwide à Bujumbura sis Quartier Kabondo, Avenue du Large, N0 1 en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

Fait à Bujumbura, le 04/11/2021

Leo ROOZENDAAL

Chef de Mission





Lettre d'invitation à soumissionner

Réf: CWB/BUJA/LOG/147/2021

Cher Madame / Monsieur,

OBJET: APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DE VELOS

Suite à votre demande concernant la publication de l'appel d'offre mentionné ci-dessus, veuillez trouver ci-joint les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres:

- A. Instructions aux soumissionnaires**
- B. Termes et Condition de Concern Worldwide**
- C. Formulaire Expériences pertinentes du soumissionnaire**
- D. Formulaire Déclaration du soumissionnaire**
- E. Politiques de protection**

Nous sommes impatients de recevoir vos offres au plus tard le **19 Novembre 2021**, à **12heures** à l'adresse indiquée dans le dossier d'appel d'offre.

Votre offre doit inclure les documents suivants, veuillez utiliser la liste ci-dessous comme une « check-list » avant de soumettre votre appel d'offres à Concern Worldwide.

- 1. Offre financière**
- 2. Offre technique**
- 3. Déclaration du soumissionnaire signé**
- 4. Le formulaire "Expériences pertinentes du soumissionnaire" complété**
- 5. La caution de soumission ;**
- 6. L'attestation originale de non redevabilité aux impôts ;**
- 7. Le Numéro d'identification fiscale (NIF) ;**
- 8. Délai de livraison**

Les offres doivent être présentées dans des enveloppes scellées, portant la référence d'appel d'offres indiqué ci-dessus à l'extérieur de l'enveloppe pour l'identification.

Cordialement,

Leo ROOZENDALL

Chef de Mission





Réf: CWB/BUJA/LOG/147/2021

Instructions aux soumissionnaires pour la fourniture de vélos

1. Description des travaux à réaliser

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Tubeho Neza exécuté dans les communes de Mugina et Mabayi en Province de Cibitoke et financé par l'Union Européenne, l'ONG Concern Worldwide Burundi lance un avis d'appel d'offres pour la fourniture de 308 vélos de bonne qualité avec ses accessoires pour les agents de sante communautaires ainsi que les moniteurs agricoles;

2. Date et heure limite de soumission des offres

Les offres sous plis fermes doivent parvenir aux bureaux de Concern Worldwide Burundi à Bujumbura, Cibitoke, Kirundo ou Bubanza au plus tard **Vendredi le 19 Novembre 2021 à 12 heures.**

3. Soumission des offres

Les offres sous plis fermés seront déposées aux bureaux de Concern Worldwide Burundi à Bujumbura, Cibitoke, Kirundo ou Bubanza.

Les offres doivent être soumises dans une enveloppe principale scellée et portant les mentions :

**« À ne pas ouvrir avant le 22 Novembre 2021
Appel d'offre Numéro : CWB/BUJA/LOG/147/2021 »**

L'enveloppe principale contiendra une enveloppe de l'offre technique et celle de l'offre financière séparément.

- L'offre technique doit comprendre toutes les pièces justificatives demandées.
- L'offre financière ne doit comprendre que les bordereaux des prix.

4. Calendrier pour la fourniture des vélos

Le Soumissionnaire devra fournir le délai de livraison

5. Langue des offres

La langue française est celle retenue pour l'établissement des offres.

6. Période de validité des offres

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 30 jours ouvrables à compter de la date limite pour la présentation des offres.

7. Devises

Toutes les soumissions d'offres devront être reçues en monnaie locale c'est-à-dire le Franc Burundais.

8. Incoterms

Tout envoi international doit être soumis à l'Incoterm DAP au bureau de Concern Cibitoke.

9. Lots

Le présent avis d'appel d'offre est constitué d'un seul lot.

	Variétés	Quantités
Lot 1	Vélos de bonne qualité avec ses accessoires	308 pièces

10. Type de contrat

Contrat pour la fourniture de vélos pour les agents de santé communautaire et les moniteurs agricoles.

11. Garantie de soumission

Une garantie de soumission de 1.000.000 FBU pour chaque lot doit être constituée par chaque soumissionnaire sous forme de chèque certifié et remise avec l'offre. La garantie de soumission reste valable durant toute la période de validité de l'offre mentionnée au point 6.

Elle sera restituée au soumissionnaire non gagnant au plus tard 7 jours après la signature du contrat avec le soumissionnaire gagnant. Elle sera retenue pour un soumissionnaire gagnant qui se désistera.

12. Lieu de livraison

Toutes les fournitures seront livrées au bureau de Concern Worldwide à Cibitoke.

13. Visite du site

Après ouverture des offres, une visite des fournisseurs retenus sera organisée afin de s'enquérir de l'état, la qualité et de la disponibilité de leur stock.

14. Contenu des offres

1. Offre financière
2. Offre technique
3. Déclaration du soumissionnaire signé
4. Le formulaire "Expériences pertinentes du soumissionnaire" complété
5. La caution de soumission
6. L'attestation originale de non redevabilité aux impôts
7. Le Numéro d'identification fiscale (NIF)
8. Délai de livraison ;

15. Ouverture des offres

L'ouverture des offres est prévu le **lundi 22 Novembre 2021 à 14 heures** au bureau de Concern Worldwide Burundi à Bujumbura sis Quartier Kabondo, Avenue du large, numéro 1, en présence des soumissionnaires qui le désirent.

Au cours de cette séance publique il sera procédé à la vérification initiale de toutes les offres soumises.

Sera rejetée à ce stade toute offre:

- ✓ Soumise ouverte (dans une enveloppe non-scellée)
- ✓ Soumise après l'heure et la date de clôture
- ✓ Enveloppe non réceptionnée par un staff de Concern

Pour les offres jugées valides, il sera procédé au recensement des pièces administratives fournies.

Lors de la séance, nous allons procéder à la vérification des documents préalables et administratifs liés aux candidats à défauts desquels, l'analyse ne pourra s'effectuer du candidat :

1. Les statuts et le Registre de Commerce, documents conformes aux originaux ou notariés ;
2. Numéro d'Identification Fiscale (NIF) de la société ;
3. Attestation de non redevabilité originale délivrée par les services de l'impôts habileté ;
4. Délai de livraison

N.B : Des lacunes de l'un de ces documents pourront entraîner le rejet de toute la soumission.

Le Comité établira un procès-verbal de la séance d'ouverture.

Concern Worldwide Burundi se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre qui ne respectera pas les clauses et n'a aucune obligation de sélectionner le soumissionnaire le moins offrant.

16. Évaluation des offres

Evaluation des offres techniques.

Avant l'étape d'évaluation technique, on va procéder à la vérification des documents

Le tableau ici-bas sera utilisé pour l'attribution de la note de l'offre technique :

N° d'ordre	Désignation de documents	Observations et commentaires	Note	
			Maximum	Note attribuée
1	Délai de livraison		25	
2	Disponibilité de stock		45	

3	Expérience dans la fournitures de matériels similaire + preuves		30	
TOTAL			100	

NB:

1. Une offre ayant reçue une note $\geq 70\%$ est techniquement recevable et est recommandée à l'analyse financière.
2. Des lacunes de l'un de ces documents pourront entraîner le rejet de toute la soumission (manque de caution de soumission, absence d'attestation de non redevabilité, non précision du délai de livraison).

Evaluation des offres financières.

Après l'analyse technique, la sous-commission procédera à l'analyse des offres financières et vérifiera si l'offre comprend les documents suivants :

- La caution de soumission ou garantie de soumission requise ;
- L'offre financière

L'analyse financière concernera les offres financières des soumissionnaires qualifiés techniquement et portera sur la vérification des opérations arithmétiques desdites offres et le classement de celles-ci.

Seules les offres répondant aux critères techniques sont recevables et dont l'offre financière sera évaluée.

Les offres financières seront classées par ordre décroissant, de l'offre la moins disante à l'offre la plus élevée dans l'intervalle défini.

Le soumissionnaire dont l'offre est la moins disante aura 100% et les autres auront une note proportionnelle à celle-ci selon la formule suivante:

$$Sf = 100 \times Fm/F \quad \text{où:}$$

Sf: désigne la note de l'offre financière reçue par le soumissionnaire en considération

Fm : désigne le montant du moins disant parmi les offres ayant passées l'évaluation technique

F : désigne le montant de l'offre financière du soumissionnaire en considération.

Le total des points sera obtenu en combinant la note de l'offre technique et celle de l'offre financière en procédant comme suit: **$S = (St \%) + (Sf \%)$** où

St : désigne la note de l'offre technique pondérée à 70% et *Sf* désigne la note de l'offre financière et celle-ci est pondérée à 30% pour avoir la note global, $S=100\%$.

VP

Les soumissionnaires seront donc rangés dans l'ordre croissant en considérant le total des points S obtenu par chacun d'eux.

17. Eclaircissements

Des questions relatives au dossier d'appel d'offres peuvent être adressées par écrit à la Direction de Concern Worldwide Burundi au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de remise des offres. Elle répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à toutes les entreprises ayant pris le dossier d'appel d'offres, sans toutefois identifier le demandeur.

18. Annulation de la procédure d'appel d'offres

L'annulation du processus d'appel d'offres peut avoir lieu en cas de non-réception d'un nombre minimum d'offres, d'un changement radical dans les spécifications techniques, les coûts dépassant les limites budgétaires.

19. Processus de recours

Si un soumissionnaire ou un soumissionnaire potentiel a un problème avec le processus qui, selon lui, nécessite un appel, le soumissionnaire ou le soumissionnaire potentiel doit contacter la Chef de Mission de Concern Worldwide Burundi à: leo.roozendaal@concern.net.

20. Protection des données

Concern garantit que toutes les activités d'approvisionnement sont entièrement transparentes et documentées à des fins d'audit interne ou des donateurs. Concern garantit la confidentialité du processus d'approvisionnement.

20. Donateur

Le projet TUBEHONEZA exécuté dans les communes de Mugina et Mabayi en Province de Cibitoke par l'ONG Concern Worldwide Burundi est financé par l'Union Européenne.

21. Mécanisme de réclamation

En cas de réclamation, des boîtes à suggestions sont installés à l'entrée des bureaux de Concern Worldwide ou appeler au numéro vert 76 19 19 99 qui est détenu par un membre de l'équipe de gestion des plaintes.

ur

Termes et Conditions de Concern Worldwide

CONCERN WORLDWIDE TERMES ET CONDITIONS D'ACHAT

Sauf indication contraire du contexte, le terme «Acheteur» se réfère à Concern Worldwide. Le terme «Fournisseur» se réfère à l'entité mentionnée sur la commande et des contrats avec l'acheteur. Le terme "Contrat" peut être interprété comme signifiant soit (a) le bon de commande ou (b) le contrat de service, dépendant de celle qui est en place.

TERMES ET CONDITIONS GENERALES

- 1) **Prix:** Les prix indiqués sur le bon de commande doit être tenu ferme pendant la période et / ou la quantité sauf indication contraire
- 2) **Source des Instructions:** Le Fournisseur ne doit pas solliciter ni accepter d'instructions d'aucune source extérieure à Concern Worldwide par rapport à l'exécution du contrat.
- 3) **Affectation:** Le Fournisseur ne peut céder, transférer, sous-louer ou sous-traiter le contrat ou une partie de celui-ci sans le consentement préalable écrit de l'Acheteur.
- 4) **La Corruption:** Le Fournisseur ne doit pas donner, ni offrir, à une personne employée par l'Acheteur, d'incitation ou de cadeau qui pourrait être perçu par les autres comme un pot de vin. Le fournisseur accepte que la violation de cette disposition peut conduire à un arrêt immédiat des relations d'affaires et la résiliation des contrats existants.
- 5) **La Confidentialité:** Toutes les données, y compris mais sans s'y limiter, les cartes, dessins, photographies, estimations, plans, rapports et budgets qui ont été recueillies ou reçues par le fournisseur au titre du contrat sont la propriété de Concern Worldwide et doivent être traitées comme confidentielles. Sur demande, toutes ces données devraient être livrées à la personne autorisée à représenter de l'Acheteur.
- 5.2) Le fournisseur ne peut communiquer à tout moment à toute autre personne, gouvernement ou autorité extérieure à Concern Worldwide, toute information qui a été compilé grâce à l'association avec Concern Worldwide, qui n'a pas été rendus publics, sauf avec l'autorisation écrite de l'Acheteur. Ces obligations restent valides même à la fin du contrat.
- 6) **L'Utilisation de l'Emblème ou du Nom:** Sauf accord contraire par écrit, le Fournisseur ne doit pas annoncer, ni rendre public le fait qu'il fournit des biens ou des services à l'Acheteur. Le Fournisseur de quelque manière que ce soit ne peut utiliser le nom ou l'emblème de Concern Worldwide dans le cadre de ses affaires ou autres.
- 7) **Le respect de la Loi:** Le Fournisseur doit respecter toutes les lois, ordonnances, règles et règlements relatifs à l'exécution de ses obligations aux termes du contrat.

8) Force Majeure: Le sens de l'expression peut être interprétée comme signifiant des actes de Dieu, la guerre (déclarée ou non), l'invasion, la révolution, l'insurrection ou les actes de même nature ou genre.

8.2) En cas de et dès que possible après la survenue de toute cause réputée cas de force majeure, le Fournisseur doit informer l'Acheteur des données complètes par écrit. Si le Fournisseur est dans l'impossibilité soit en tout ou en partie à ses obligations, l'Acheteur doit prendre les mesures qu'il juge, à sa seule discrétion, d'être utile ou nécessaire dans les circonstances.

8.3) Si le Fournisseur est rendu définitivement incapable en tout ou en partie en raison de force majeure à remplir ses obligations et responsabilités en vertu du contrat, l'Acheteur aura le droit de suspendre ou de résilier le contrat dans les mêmes termes et conditions prévues dans l'article 9, Annulation.

9) Annulation: L'Acheteur se réserve le droit d'annuler le contrat s'il doit suspendre ses activités ou à cause d'une modification de son mandat en vertu du Conseil Exécutif de Concern Worldwide et / ou le manque de financement. Dans un tel cas, le Fournisseur doit être remboursé par Concern Worldwide pour tous les frais raisonnables engagés par le Fournisseur, y compris tous les matériaux livrés et satisfaisante conforme aux spécifications et conditions du contrat, avant la réception de l'avis de résiliation.

9.2) Si le fournisseur rencontre des problèmes de solvabilité, comme, mais sans s'y limiter, la faillite, la liquidation et autre cas semblable, l'Acheteur se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat sans préjudice de tout autre droit ou recours qu'il peut avoir sous les termes de ces conditions.

10) Garantie: Le Fournisseur doit fournir à l'Acheteur toutes les garanties des fabricants. Le fournisseur garantit que tous les biens fournis dans le cadre du contrat répondent à la spécification, sont sans défaut et sont adaptés à l'objectif de l'utilisation prévue. Si, au cours de la période de garantie, les marchandises sont défectueuses ou non conformes à la spécification, le Fournisseur corrigera sans délai le défaut. Si le défaut est permanent, alors au choix de l'Acheteur le Vendeur pourra soit remplacer le bien à leur coût ou rembourser l'Acheteur.

11) Inspection et Test: Le Fournisseur doit inspecter les marchandises avant l'expédition pour assurer la conformité à la spécification et / ou toute autre disposition du contrat. L'Acheteur se réserve le droit d'inspecter les marchandises pour la conformité aux spécifications et aux dispositions du contrat. Si, de l'avis de l'Acheteur, les biens et / ou services ne sont pas conformes à la spécification, l'Acheteur informera le Fournisseur par écrit. Dans un tel cas, le fournisseur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la conformité et la responsabilité pour tous les frais supplémentaires pour se mettre en conformité.

12) Modifications: L'Acheteur se réserve le droit d'apporter des changements raisonnables à tout moment aux spécifications, dessins, plans, la quantité, l'emballage, la destination ou les instructions de livraison. Si un tel changement change le prix des biens ou des prestations de service du fournisseur et l'Acheteur peut négocier un ajustement équitable du contrat, à condition que les demandes du Fournisseur pour ces ajustements soit par écrit à l'Acheteur dans les 30 jours à compter de la notification de tout changement.

13) Licence d'Exportation: Si une licence d'exportation ou des licences sont exigées pour les marchandises, le Fournisseur a la responsabilité d'obtenir la licence ou les licences.

14) Conditions de Paiement: Sauf convention contraire, les modalités de paiement seront de 30 jours net à compter de la réception d'une facture correctement préparés.

15) Ethique: Le code de conduite à la quelle Concern Worldwide attend tous ses fournisseurs de respecter est la suivante;

- L'emploi est librement choisi.
- Les droits du personnel à la liberté d'association et de négociation collective sont respectés.
- Les conditions de travail sont sûres et hygiéniques.
- L'exploitation des enfants n'est pas tolérée.
- Les salaires versés sont suffisants pour couvrir le coût d'une vie raisonnable.
- Les heures de travail ne sont pas excessives.
- Aucune discrimination n'est pratiquée.
- L'emploi régulier est prévu.
- Le traitement cruel ou inhumain du personnel n'est pas toléré.
- Les lois du travail locales sont respectées.

Normes Environnementales

Les fournisseurs doivent au minimum, se conformer à toutes les exigences légales et autres instruments juridiques relatifs aux impacts environnementaux de leur activité. Les choses qui devraient être considérés sont les suivants:

- Gestion des déchets.
- Emballage et papier
- Conservation
- Consommation d'énergie
- Durabilité

16) Les Droits de Concern Worldwide: Si le Fournisseur manque exécuter les termes et conditions du contrat, y compris mais non limité à défaut d'obtenir des licences d'exportation ou d'effectuer la livraison de tout ou une partie de la marchandise à la date de livraison convenue, l'Acheteur peut, après avoir donné un préavis raisonnable au Fournisseur, exercer une ou plusieurs des droits suivants:

- Acquérir tout ou partie des biens d'une autre source, auquel cas l'acheteur peut tenir le Fournisseur responsable des frais supplémentaires encourus.
- Refuser d'accepter tout ou partie des marchandises.

- Mettre fin au contrat.

17) Le droit d'accès pour des raisons d'audit : Concern Worldwide est contractuellement tenu de faciliter l'accès direct des bailleurs de fonds à certains fournisseurs pour des raisons d'audit. Cette obligation est étendue à tous les fournisseurs de Concern Worldwide.

18) Absence de Mandat: Ces termes et conditions ne créent pas un partenariat entre l'Acheteur et le Fournisseur ou ne donne pas à une des parties un mandat sur l'autre.

Déclaration du Soumissionnaire

Dans le cadre de leur offre, chaque soumissionnaire doit présenter une déclaration signée conformément au modèle suivant.

.....

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le contrat ci-dessus, nous, soussignés, déclarons que:

1. Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres (y compris la Politique de Protection des Participant aux Programmes de Concern Worldwide) n°> de <date>. Nous acceptons ses dispositions dans leur intégralité, sans réserve ni restriction.
2. Nous proposons de livrer, conformément aux dispositions du dossier d'appel d'offres et les termes et conditions dans les délais fixés, sans réserve ni restriction:
Lot n° 1:
3. Le prix de notre offre, y compris la TVA, si applicable est la suivante:
Lot n° 1: [.....]
Lot n° 2: [.....]
Lot n° 3: [.....]
4. Nous accordons une remise de [%], ou [.....] [dans le cas où le Lot n ° et le lot n ° seraient attribués]. Etc
5. Cette offre est valable pour une période de 30 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
6. Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de rendement exigés par les instructions aux soumissionnaires. (Si nécessaire)
7. Nous informerons immédiatement Concern Worldwide s'il y a un changement dans les circonstances ci-dessus à tout moment au cours de la mise en œuvre du contrat. Nous sommes également parfaitement conscients et acceptons que toutes informations inexacte ou incomplète dans cette demande pourraient entraîner notre exclusion de ce contrat, ainsi que d'autres contrats de l'autorité contractante.
8. Nous notons que Concern Worldwide n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat.
9. Nous nous engageons à respecter tous les termes et conditions de l'autorité contractante tel que prévoit le dossier d'appel d'offres.

10. Nous confirmons que nous ne sommes pas engagés dans des pratiques de corruption, fraude, de collusion ou de coercition et reconnaissons que si preuve contraire existe, Concern Worldwide réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.
11. Le code de conduite à la quelle Concern Worldwide attend tous ses fournisseurs de respecter est la suivante;
- L'emploi est librement choisi.
 - Les droits du personnel à la liberté d'association et de négociation collective sont respectés.
 - Les conditions de travail sont sûres et hygiéniques.
 - L'exploitation des enfants n'est pas tolérée.
 - Les salaires versés sont suffisants pour couvrir le coût d'une vie raisonnable.
 - Les heures de travail ne sont pas excessives.
 - Aucune discrimination n'est pratiquée.
 - L'emploi régulier est prévu.
 - Le traitement cruel ou inhumain du personnel n'est pas toléré.
 - Les lois du travail locales sont respectées.
12. Les fournisseurs doivent au minimum, se conformer à toutes les exigences légales et autres instruments juridiques relatifs aux impacts environnementaux de leur activité. Les choses qui devraient être considérés sont les suivants:
- Gestion des déchets.
 - Emballage et papier
 - Conservation
 - Consommation d'énergie
 - Durabilité

Cordialement,

Nom et prénom: [.....]

Titre: <.....>

Appel d'offres dûment autorisé à signer au nom de:

<.....>

Lieu et date: <.....>]

Cachet de la société / entreprise:

Expériences Pertinentes du Soumissionnaire

Réf: CWB/BUJA/LOG/147/2021

Veuillez remplir le tableau ci-dessous en utilisant le format pour résumer les **principaux fournitures / services** effectués au cours des 3 dernières années par le soumissionnaire. Le nombre de références fournies ne doit pas dépasser **15** pour l'appel d'offre entière.

[illegible]